

AVIS PUBLIC

**Aux personnes intéressées par un projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles de la
Municipalité de Port-Daniel-Gascons**

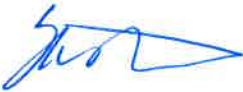
AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2023, le conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons a adopté le projet de règlement intitulé « Projet de règlement numéro 2023-02 relatif à la démolition d'immeubles ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu **le lundi 12 juin 2023**, à 18 h 30, à la salle du Club de l'Âge d'or Three Stars. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement, les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur. Les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer lors de cette assemblée publique.
3. Le projet de règlement numéro 2023-02 ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
4. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 494, route 132, à Port-Daniel (Québec) G0C 2N0, aux heures normales d'ouverture et sur le site Internet de la municipalité à l'adresse : www.munpdg.ca

RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT

Ce projet de règlement a pour but de régir la démolition d'un immeuble patrimonial. Il confie au comité de démolition le pouvoir d'autoriser ou de refuser une demande qui lui est soumise, et ce, sur l'ensemble du territoire de la municipalité.

Donné à Port-Daniel-Gascons, ce 5^e jour de juin 2023 (05-06-2023)



Yan Ritchie,
directeur général et greffier-trésorier